Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601071-20251219-DLB_17_17122025-DE

DEPARTEMENT
D U M O R B I H A N
_____arrondissement
de Lorient_____
MAIRIE de
LARMOR-PLAGE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
10 décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq

Le dix sept décembre à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 22
- Procurations : 5
- Absents : 2
- Votants : 27

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS : M. VALTON, Mme JAFFRÉ, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORIQUET, Mme GUYADER, M. JOLIVET, Mme CÉLO, M. GUILLEROT, M. FLATRÈS, Mme SAMZUN, M. LE PORS, M. DU CHOUCHET, Mme LE TEUFF-LE DARZ, Mme ROUSSET, M. LE COUSTUMER, Mme GIANNI, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme BOISSONNET, M. MILES.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR : M. SUPLY à M. DU CHOUCHET, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, M. COLIN à M. VALTON, M. RUBIANO à Mme ROUSSET, Mme JEFFROY à Mme GIANNI.

ÉTAIENT ABSENTS : M. KERYHUEL, Mme ROBIC.

Mme Réjine LE NORMAND est désignée en qualité de secrétaire de séance.

N°2025-17 • Personnel communal : actualisation du tableau des effectifs 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 12 novembre 2025,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'actualiser le tableau des effectifs comme suit :

Au cours de l'année 2026, plusieurs agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade. Ces mouvements se traduisent par la suppression des postes d'origine et la création des postes sur lesquels sont nommés les agents au tableau des effectifs. Il convient également d'actualiser certains grades, en raison de départs en retraite et des réorganisations de services.

Les modifications suivantes sont proposées :

SUPPRESSION	CRÉATION
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2ème classe
Adjoint administratif	Cadre d'emploi rédacteur - grade déterminé en fonction du recrutement en cours
Adjoint administratif principal 1ère classe	Rédacteur
Adjoint technique	Adjoint technique ppal de 2ème classe
Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique ppal de 1ère classe
Agent de maîtrise principal	Adjoint technique
Adjoint animation principal 2ème classe	Adjoint d'animation

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601071-20251219-DLB_17_17122025-DE

Par ailleurs, 2 nominations stagiaires seront effectives au 1er janvier 2026.

- **Nomination sur les grades existants :**
  - 1 poste d'agent d'animation évoluant de contractuel à titulaire ;
  - 1 poste d'adjoint technique évoluant de contractuel à titulaire.

Ces actualisations prendront effet à compter du 1er janvier 2026 et sous réserve que les conditions de nomination soient remplies.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** les modifications indiquées ci-dessus.

Le CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE à L'UNANIMITÉ.

LE REGISTRE DUMENT SIGNÉ,
Pour extrait certifié conforme
LARMOR-PLAGE, le 19 décembre 2025

LE MAIRE

Patrice VALTON

MAIRIE DE LARMOR-PLAGE MORBIHAN